



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

TGV

Question écrite n° 30342

### Texte de la question

Reponse. - La modernisation de la ligne Montpellier-Perpignan pourrait permettre, notamment par la suppression de nombreux passages a niveau, d'atteindre la vitesse de 180 a 200 voire 220 km/h entre Montpellier et Narbonne. Entre Narbonne et Port-Bou la vitesse pratiquee actuellement, qui varie de 150 a 100 km/h au sud de Collioure, pourrait egalement etre relevee. Si le Gouvernement espagnol, seule instance en Espagne habilee a prendre une decision concernant une ligne internationale, saisit le Gouvernement francais du projet de construction d'une ligne nouvelle entre Barcelone et la frontiere, il sera alors possible a la SNCF d'engager les etudes de detail de la section francaise et d'accelerer celles qui sont deja entamees a propos des amagements qui pourraient etre portes, en fonction de leur rentabilite, a cet axe au nord de Perpignan.

### Texte de la réponse

Reponse. - La modernisation de la ligne Montpellier-Perpignan pourrait permettre, notamment par la suppression de nombreux passages a niveau, d'atteindre la vitesse de 180 a 200 voire 220 km/h entre Montpellier et Narbonne. Entre Narbonne et Port-Bou la vitesse pratiquee actuellement, qui varie de 150 a 100 km/h au sud de Collioure, pourrait egalement etre relevee. Si le Gouvernement espagnol, seule instance en Espagne habilee a prendre une decision concernant une ligne internationale, saisit le Gouvernement francais du projet de construction d'une ligne nouvelle entre Barcelone et la frontiere, il sera alors possible a la SNCF d'engager les etudes de detail de la section francaise et d'accelerer celles qui sont deja entamees a propos des amagements qui pourraient etre portes, en fonction de leur rentabilite, a cet axe au nord de Perpignan.

### Données clés

**Auteur :** [M. Barrau Alain](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30342

**Rubrique :** SnCF

**Ministère interrogé :** transports

**Ministère attributaire :** transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 1987, page 5231

**Réponse publiée le :** 11 janvier 1988, page 167